



PREFET DE L'HERAULT

Avis d'enquête publique
conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, à la cessibilité et au
classement/déclassement de voirie relative à la RD 28 aménagement entre Béziers et
Bessan, section Coussergues-Bessan
sur les communes de Bessan et de Montblanc

En vue de la réalisation de l'opération de la RD28, aménagement entre Béziers et Bessan, section Courssegués-Bessan, sur les communes de Bessan et de Montblanc, il sera procédé du lundi 14 mai 2018 au mercredi 13 juin 2018, soit pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique, à la cessibilité et au classement-déclassement des voies.

Le responsable technique du projet au Département de l'Hérault, maître d'ouvrage, auprès duquel des renseignements peuvent être demandés, est M. Claude RAYNALDY, chargé d'opérations au Service grands travaux, Direction territoriale Piémont Biterrois - Pôle routes et mobilités, Téléphone 04 67 67 49 42, courriel craynaldy@herault.fr

Monsieur Olivier FORICHON est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Montpellier.

Les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, à la cessibilité, au classement-déclassement de voirie et les registres d'enquête seront déposés du lundi 14 mai 2018 au mercredi 13 juin 2018, aux jours et heures d'ouverture des mairies de Bessan, siège de l'enquête, et de Montblanc, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

A titre indicatif les heures d'ouverture des mairies sont les suivantes :

- Mairie de Bessan : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
- Mairie de Montblanc : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

Le commissaire enquêteur recevra en personne, les observations du public, aux dates et heures suivantes :

| Mairie | Date | Horaire |
|----------------------------|-----------------------|------------------|
| Bessan, siège de l'enquête | mardi 15 mai 2018 | de 8h30 à 12h00 |
| Montblanc | vendredi 25 mai 2018 | de 9h00 à 12h00 |
| Bessan, siège de l'enquête | mercredi 13 juin 2018 | de 15h00 à 19h00 |

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la requête dûment motivée.

Il sera également possible d'adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Olivier FORICHON - commissaire enquêteur
RD28 section Coussergues-Bessan
Hôtel de ville
Place de la Mairie
34550 Bessan

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des relations avec les collectivités locales, Bureau de l'environnement et aux mairies de Bessan et de Montblanc, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront également consultables sur le site des services de l'État www.herault.gouv.fr et du département www.herault.fr

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet pourra prononcer, par arrêté, la Déclaration d'Utilité Publique et la cessibilité relative au projet - RD 28 aménagement entre Béziers et Bessan, section Coussergues-Bessan sur les communes de Bessan et de Montblanc.

Les classements-déclassements pourront être validés par délibérations des assemblées délibérantes du département et des communes concernées.